

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Étaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Étaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Étaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIE

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL
Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN
Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.

**Délibération relative à l'approbation du Procès-Verbal du
Conseil d'Administration du 14 décembre 2023**
(Point n°2 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2023.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 16	
Dont membres représentés : 3	Pour : 23
Procurations : 9	Contre : 0
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 2

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France



Michel DAUMIN

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Étaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Étaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Étaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIÉ

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL
Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN
Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.

**Délibération relative au Règlement intérieur du Conseil
d'Administration du 14 décembre 2023**
(Point n°3 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 16	
Dont membres représentés : 3	Pour : 25
Procurations : 9	Contre : 0
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 0

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France



Michel DAUMIN

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Étaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Étaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Étaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIÉ

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK

Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN

Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES

Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN

Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES

Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL

Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK

Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN

Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.

**Délibération relative à l'élection du Vice-Président
Etudiant du Conseil d'Administration**
(Point n°4 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et les présentations des deux candidats : Madame Norah RICHIERO et Mr Sacha VAILLANT

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, l'élection de Madame Norah RICHIERO en qualité de Vice-Présidente étudiante du Conseil d'Administration.

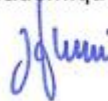
Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 16	Mme RICHIERO Norah : 18
Dont membres représentés : 3	Monsieur VAILLANT Sacha : 5
Procurations : 9	Abstention : 1
Suffrages exprimés : 25	Nul : 1

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France



Michel DAUMIN

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Étaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Étaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Étaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIÉ

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL
Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN
Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.

**Délibération relative à la constitution des commissions
consultatives du Conseil d'Administration**
(Point n°5 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la constitution des commissions consultatives du Conseil d'Administration.

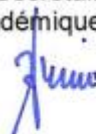
Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 16	
Dont membres représentés : 3	Pour : 25
Procurations : 9	Contre : 0
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 0

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France



Michel DAUMIN

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Étaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Étaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Étaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIÉ

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL
Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN
Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délibération n° 5 - 2024

Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Séance du mardi 12 mars 2024



Délibération relative à la Délégation de pouvoir (Point n°6 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
- Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- Vu** l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
- Vu** le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
- Vu** les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la délégation de pouvoir attribuée à Monsieur POTIE Laurent, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 16	
Dont membres représentés : 3	Pour : 25
Procurations : 9	Contre : 0
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 0

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France

Michel DAUMIN

Publication faite le : 29 / 03 / 2024 . La présente est donc opposable aux tiers à compter de cette date.

Délais et voies de recours : En application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Étaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Étaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Étaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIÉ

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL
Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN
Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délibération n° 6 - 2024

Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Séance du mardi 12 mars 2024



Délibération relative au compte financier 2023 (Point n°7 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
- Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- Vu** l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
- Vu** le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
- Vu** l'avis favorable de l'agent comptable,
- Vu** les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et de Madame Léa VOLANT, Agent Comptable du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la sincérité du compte financier 2023.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 16	
Dont membres représentés : 3	Pour : 21
Procurations : 9	Contre : 2
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 2

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France

Michel DAUMIN

Publication faite le : 29 / 03 / 2024 . La présente est donc opposable aux tiers à compter de cette date.

Délais et voies de recours : En application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
en sa séance du mardi 12 mars 2024



Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Étaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Étaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Étaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIE

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL
Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN
Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.

**Délibération relative au Rapport d'Activité
et de Performance 2023**
(Point n°7 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu l'avis favorable de l'agent comptable,
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, le Rapport d'Activité et de Performance 2023.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 16	
Dont membres représentés : 3	Pour : 19
Procurations : 9	Contre : 0
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 6

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France


Michel DAUMIN



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
en sa séance du mardi 12 mars 2024**



Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Etaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Etaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Etaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIE

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL
Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN
Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.

Délibération relative au Budget Rectificatif n°1 2024
(Point n°7 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
- Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- Vu** l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
- Vu** le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
- Vu** l'avis favorable de l'agent comptable,
- Vu** les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Madame Anne PRUVOT, Responsable des Affaires budgétaires et financières du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, le budget rectificatif n°1 2024.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 16	
Dont membres représentés : 3	Pour : 13
Procurations : 9	Contre : 4
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 8

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France



Michel DAUMIN

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Étaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Étaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Étaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIÉ

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL
Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN
Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.

Délibération relative à la Tarification Hébergement
(Point n°8 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
- Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- Vu** l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
- Vu** le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
- Vu** les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à l'unanimité / à la majorité des membres présents ou représentés, la tarification Hébergement.

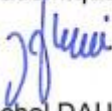
Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 16	
Dont membres représentés : 3	Pour : 13 (pondération du Président de séance)
Procurations : 9	Contre : 12
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 1

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France


Michel DAUMIN

Publication faite le : 29 / 03 / 2024 . La présente est donc opposable aux tiers à compter de cette date.

Délais et voies de recours : En application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Étaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Étaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Étaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIÉ

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK

Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN

Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES

Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN

Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES

Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL

Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK

Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN

Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délibération n° 10 - 2024

Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Séance du mardi 12 mars 2024



Délibération relative au Règlement intérieur des résidences 2024/2025 (Point n°10 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, le règlement intérieur des résidences 2024/2025.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 16	
Dont membres représentés : 3	Pour : 22
Procurations : 9	Contre : 0
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 3

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France

Michel DAUMIN

Publication faite le : 29 / 03 / 2024 . La présente est donc opposable aux tiers à compter de cette date.

Délais et voies de recours : En application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Étaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Étaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Étaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIÉ

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL
Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN
Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.

**Délibération relative à l'Adhésion à l'ENSAP dans le cadre
du passage à RenoiRH et à la dématérialisation
des bulletins de salaire
(Point n°11 à l'ordre du jour)**

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
- Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- Vu** l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
- Vu** le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
- Vu** les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, l'adhésion à l'ENSAP dans le cadre du passage à RenoiRH et à la dématérialisation des bulletins de salaire.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 15	
Dont membres représentés : 3	Pour : 21
Procurations : 8	Contre : 0
Suffrages exprimés : 23	Abstention : 2

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France


Michel DAUMIN

Publication faite le : 29 / 03 / 2024 . La présente est donc opposable aux tiers à compter de cette date.

Délais et voies de recours : En application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Etaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Etaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Etaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIÉ

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL
Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN
Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délibération n° 12 - 2024

Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Séance du mardi 12 mars 2024



Délibération relative à la Concession de logement (Point n°12 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la concession de logement.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	28	Quorum exigé :	10
Membres présents :	15		
Dont membres représentés :	3	Pour :	13
Procurations :	8	Contre :	12
Suffrages exprimés :	23	Abstention :	1

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France

Michel DAUMIN

Publication faite le : 29 / 03 / 2024 . La présente est donc opposable aux tiers à compter de cette date.

Délais et voies de recours : En application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Étaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Étaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Étaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIÉ

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL
Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN
Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.

**Délibération relative à la Suppression de la participation
aux frais liés au Dossier Social Etudiant
(Point n°13 à l'ordre du jour)**

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la suppression de la participation aux frais liés au Dossier Social Etudiant.

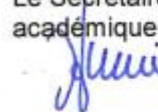
Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 15	
Dont membres représentés : 3	Pour : 23
Procurations : 8	Contre : 0
Suffrages exprimés : 23	Abstention : 0

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France



Michel DAUMIN

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 14h.

Etaient présents : 16

Michel DAUMIN, Norah RICHIERO, Anthony LE HE, Leelou GUENEAU, Sacha VAILLANT, Marjolaine CAPLIEZ, Jean-Noël FROMONT, Raymond RIVIERE (en visio), Daniel BROOD, Nathalie LEBAS (en visio), Caroline BOHAIN, Romain COLOMBEL, Cécile GUERRAUD (ARS), Déborah ANGIELCZYK (SGAR, en visio), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Esra ERCAN (en visio).

Etaient absents suppléés : 3

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD, Jean-Gabriel DELACROY (SGAR) suppléé par Déborah ANGIELCZYK, Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES.

Etaient absents excusés : 10

Julien LABIT (DREAL), Bruno DROLEZ (DREETS), Hilaire MULTON (DRAC), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Margot CHIEU (FAEP), Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Evelyne BOURRELIER.

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIE

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Stéphanie ROUTIER, Anne PRUVOT, Léa VOLANT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 9

Claire ROSSI (UTC) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Julien LABIT (DREAL) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Serge BOUFFANGE (DREETS) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Mohamed BENLAHSEN (UPJV) donne procuration à Mr Michel DAUMIN
Philippe KACZMARSKI (DRAC) donne procuration à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES
Margot CHIEU (FAEP) donne procuration à Mr Romain COLOMBEL
Dominique PIERRE (Laon) donne procuration à Mme Déborah ANGIELCZYK
Aymeric BOURLEAU (Agglomération du Beauvaisis) donne procuration à Mme Caroline BOHAIN
Lucas LEFEBVRE (Ancien VPE, personnalité désignée en raison de sa compétence) donne pouvoir à Anthony LE HE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Michel DAUMIN, Président de séance, à 14h.

**Délibération relative au Tarif court séjour
Résidence du Parc à Compiègne
(Point n°16 à l'ordre du jour)**

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le tarif court séjour Résidence du Parc à Compiègne.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 14	
Dont membres représentés : 3	Pour : 22
Procurations : 8	Contre : 0
Suffrages exprimés : 22	Abstention : 0

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le Secrétaire général de région
académique Hauts-de-France



Michel DAUMIN